



ORIGINE ET HISTORIQUE DU CANOPEEA

A l'initiative de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture), et dans l'esprit du groupe de travail que cette fédération d'élus avait consacré à l'enseignement artistique spécialisé en 1997, plusieurs réunions de concertation se sont tenues au cours du premier semestre de l'année 2009.

Sous l'impulsion de Guy Dumélie (vice-président de la FNCC) et de Jean-Pierre Seyvos (alors Responsable des enseignements artistiques pour la Région Ile-de-France), ces réunions ont associé des représentants d'organisations professionnelles et de parents d'élèves aux côtés d'associations d'élus et de responsables des enseignements artistiques des Régions, autour de la réécriture devenue nécessaire de l'article 101 de la loi du 13 août 2004. Cette concertation fructueuse permet de dégager des pistes de consensus dans la perspective de la réécriture, et de mettre en lumière l'intérêt d'échanges de cette nature en regard des difficultés rencontrées dans l'application de la loi.

En septembre 2009, la préparation par le Ministère de la culture de textes sur la structuration et l'évolution de l'enseignement supérieur de la musique fut l'occasion d'un nouveau dialogue, élargi à l'ensemble des acteurs concernés par ces réformes, toutes esthétiques confondues.

Certaines mesures remettant en jeu la formation des enseignants et le rôle des CEFEDM (Centres de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique) suscitèrent de vives réactions et nourrirent les débats.

L'enjeu d'un rapport constamment renouvelé entre la pratique d'un art et les demandes multiples, multiformes, parfois contradictoires, parfois informulées, des collectivités face aux besoins des territoires et de leurs habitants, renforçait la nécessité d'une réflexion approfondie sur les évolutions à poursuivre en matière de formation des enseignants-musiciens.

Cette situation faisait également écho aux questionnements des CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenant) sur leur avenir, et plus largement au-delà à l'évolution de la formation au sein des IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres).

Mais cette réflexion pouvait-elle s'envisager sans une vision globale du champ et des problématiques ? Sans une pensée transversale et interdisciplinaire sur l'enseignement comme sur les pratiques ?

C'est dans ce contexte, avec en trame de fond la LOLF, la RGPP et la réforme des collectivités territoriales, que la Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel, en synergie avec de nombreux acteurs du paysage de l'éducation et des enseignements artistiques, prit l'initiative d'envisager que puissent se tenir des Assises nationales des enseignements artistiques. Les partenaires multiples de cette démarche (collectivités territoriales, conservatoires, lieux de musiques actuelles, fédération de parents d'élèves, associations départementales et régionales, écoles associatives, etc.) pourraient ainsi témoigner de leur implication et contribuer au débat.

Le nouvel espace de concertation, généré par les réformes en cours, s'est alors pérennisé. D'étape en étape les échanges se sont approfondis, se sont progressivement structurés, une véritable expertise commune s'est peu à peu construite. Le besoin d'élargir et de consolider cette concertation transversale dans la perspective souhaitée des Assises a conduit au recrutement de deux chefs de projet de janvier 2011 à juillet 2014 : Jean-Pierre Seyvos et Vincent Lalanne.